



Envie de suivre une formation ?

La CNE vous accompagne !

Parce qu'on apprend à tout âge et que le monde du travail évolue continuellement, les organisations syndicales ont négocié l'opportunité pour les travailleurs et travailleuses de se former tout au long de leur carrière. Vous avez un emploi et souhaitez suivre une formation ? Voici les possibilités qui s'offrent à vous.

LE CONGE-EDUCATION PAYE

Certaines formations, comme l'enseignement de promotion sociale, les cours universitaires ou de l'enseignement supérieur en horaires décalés, sont couvertes par le congé-éducation payé (CEP). Ce congé-éducation s'applique à tous les travailleurs du secteur privé occupés soit à temps plein, soit à temps partiel au moins à 4/5ème temps, ou au moins à 1/3 temps en horaire variable, ou au moins à mi-temps en horaire fixe (mais uniquement, dans cette dernière hypothèse, pour des formations professionnelles suivies pendant les heures normales de travail).

L'objectif du congé-éducation payé est de vous donner la possibilité de suivre une formation en vous octroyant du temps pour suivre des cours, étudier, réaliser des travaux, effectuer un stage, présenter des examens,... Grâce au congé-éducation payé, vous pouvez vous absenter de votre travail pendant un certain nombre d'heures, tout en maintenant votre rémunération normale (plafonnée, même si rien n'interdit à l'employeur de vous payer au-delà du plafond). Les employeurs, de leur côté, peuvent obtenir le remboursement total ou partiel des rémunérations dues pour ces heures de formation auprès de l'administration publique compétente. Pour connaître toutes les modalités du CEP, consultez l'équipe CNE de votre entreprise, le secrétariat CNE de votre région, ou notre site internet : <https://www.lacsc.be> - ma carrière - travailler dans le secteur privé - formations - congé éducation payé

Si votre lieu habituel de travail est situé en Flandre, les règles ont évolué. C'est le « congé de formation flamand » (Vlaams opleidingsverlof, VOV) qui s'applique. Renseignez-vous auprès de l'équipe CNE de votre entreprise ou du secrétariat CNE de votre région.

LE CREDIT-TEMPS FORMATION

Si vous avez une ancienneté de deux ans au moins, vous pouvez également bénéficier d'un crédit-temps formation pour une durée de maximum 36 mois, qui vous permet de vous absenter du travail tout en recevant des allocations versées par l'ONEM. Deux types de formations sont couvertes : les formations reconnues par les Communautés ou par le secteur, comptant au moins 360 heures ou 27 crédits par an (ou 120 heures ou 9 crédits par trimestre) et les formations prodiguées dans un centre d'éducation de base ou axées sur l'obtention d'un diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire, comptant au moins 300 heures par an (100 par trimestre).

Pour connaître toutes les modalités du crédit-temps formation, consultez l'équipe CNE de votre entreprise ou notre site <https://www.lacsc.be> - ma carrière - travailler dans le secteur privé - crédit-temps et congés thématique

ACCORDS SECTORIELS ET D'ENTREPRISE

Dans certains secteurs et entreprises, des facilités supplémentaires pour la formation sont accordées par CCT. N'hésitez donc pas à consulter l'équipe CNE de votre entreprise ou le secrétariat CNE de votre région pour savoir ce qui existe dans votre secteur et entreprise.

Besoin de nous contacter ?

Appelez-nous au 067 88 91 00

le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 13h30 à 16h30.



Besoin de nous rencontrer ?

Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.



Lu-Ma-Me 13h30 -16h30/Je 9h à 12h

En raison des conditions
sanitaires actuelles,
ces heures d'ouverture peuvent varier.
Prenez contact avec le secrétariat le
plus proche avant de vous déplacer.

Besoin de nous écrire ?

Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Nos équipes vous répondront dans les plus brefs délais.



cne.info@acv-csc.be

Secrétariat national

Avenue Robert Schuman 52,
1401 Nivelles (Baulers)
+32 (0)67 88 91 91

Secrétariat d'Arlon

Rue Pietro Ferrero 1,
6700 Arlon
+32 (0)63 24 20 55

Secrétariat de Charleroi

Rue Prunieu 5,
6000 Charleroi
+32 (0)71 23 08 78

Secrétariat de Bruxelles

Rue Pletinckx 19,
1000 Bruxelles
+32 (0)2 557 86 10

Secrétariat de Liège

Boulevard Saucy 10,
4020 Liège
+32 (0)4 340 74 90

Secrétariat de Mons

Rue Claude de Bettignies 10-12,
7000 Mons
+32 (0)65 37 26 13

Secrétariat du Brabant wallon

Rue des Canoniers 14,
1400 Nivelles
+32 (0)67 88 46 90

Secrétariat de Verviers

Pont Léopold 4/6,
4800 Verviers
+32 (0)87 85 99 96

Secrétariat de La Louvière

Place Maugrétout 17,
7100 La Louvière
+32 (0)65 37 28 22

Secrétariat de Namur

Chaussée de Louvain 510,
5004 Bouge
+32 (0)81 25 90 70

Secrétariat d'Eupen

Rue d'Aix-la-Chapelle 89,
4700 Eupen
+32 (0)87 85 99 26

Secrétariat de Tournai

Avenue des Etats-Unis 10/5,
7500 Tournai
+32 (0)69 88 07 49

Mise à jour : Août 2021



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

www.lacsc.be/cne